



43^{ème} OPEN INTERNATIONAL D'ECHECS

DE BETHUNE (Challenge Henri KUC)

REGLEMENT INTERIEUR

Tournois A, B et C

Article 1: Organisation

L'Association Echophile Béthunoise (A.E.B.) organise son 44^{ème} Open International d'Échecs de Béthune (Challenge Henri Kuc, 1^{er} président de l'A.E.B. et fondateur de l'Open International) du 26 au 30 décembre 2025, salle Olof Palme, La Rotonde, à Béthune.

Le Tournoi **A** est réservé aux joueurs dont le classement Elo est supérieur ou égal à 1900.

Le Tournoi **B** est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 2000 et supérieur ou égal à 1650.

Le Tournoi **C** est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 1750.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement Elo en présentant une licence ou une attestation.

Ces tournois étant homologués FIDE, tous les joueurs doivent être titulaires d'un code FIDE. Ce code s'obtient par démarche personnelle auprès de sa fédération nationale.

L'Elo FIDE au jour du tournoi prévaut sur tout autre classement.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2: Homologation

Cet open est homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), il se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.8 conçu par Erick Mouret) se font, dans les tournois A, B et C au système suisse accéléré (système de Haley), sans protection de club ou de famille. Les appariements sont accélérés pendant les 3 premières rondes.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2023, adoptées au 93^e congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

Les résultats seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE de février 2026.

Article 3: Cadence de jeu

La cadence de jeu est de 1h30min, plus 30 secondes par coup pour toute la partie.

La notation des coups est **obligatoire** pendant toute la partie (on joue son coup sur l'échiquier et ensuite on le note sur la feuille de partie, sauf cas particulier de certaines demandes de nulle).

Article 4: Horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1: 26/12/2025 à 13h30

Ronde 2: 26/12/2025 à 19h30

Ronde 3: 27/12/2025 à 9h30

Ronde 4: 27/12/2025 à 15h30

Ronde 5: 28/12/2025 à 9h30

Ronde 6: 28/12/2025 à 15h30

Ronde 7: 29/12/2025 à 9h30

Ronde 8: 29/12/2025 à 15h30

Ronde 9: 30/12/2025 à 9h30

Article 5: Inscriptions

Les droits d'inscription se montent à 50 € pour les adultes et à 25 € pour les jeunes de moins de 20 ans, les maîtres FIDE et les féminines. Les tarifs sont majorés à 60 € et 30 € à compter du 24/12/2025.

La gratuité est accordée entre autres aux GM, MI, GMF et MIF, ainsi qu'aux joueurs justifiant d'un handicap reconnu (handicap visuel, mobilité réduite).

La date limite d'inscription est fixée au 26 décembre 2025 à 12h30.

Pour être appariés à la ronde 1, les joueurs doivent pointer absolument avant 12h30 le 26/12/2025. Les retardataires seront appariés automatiquement pour la ronde 2.

Article 6: Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre le **Buchholz tronqué**, puis le **Buchholz**, enfin la **performance**.

La cérémonie de remise des prix est prévue le 30 décembre à 16h30.

Les prix au classement général sont partagés au système Hort. Les prix inférieurs à 10 euros ne sont pas distribués, mais reversés sur les prix supérieurs à 10 euros.

Les prix sont non-cumulables.

Les prix CDJE 62 seront remis sur justification d'être effectivement du département du Pas-de-Calais. Ce prix est non-cumulable.

Les joueurs ne peuvent pas se faire représenter. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Players cannot be represented. Every absent player in the closing ceremony gives up his price.

Spelers kunnen niet worden weergegeven. Elke speller die tijdens de slotceremonie niet aanwezig afziet aan de prijs.

Article 7: Arbitrage

Les tournois sont arbitrés par:

Stéphane RENARD (Arbitre International), arbitre principal de l'Open,
assisté par:

Michel BARBAUT (Arbitre Fédéral Open 2)

Benoît NOYELLES (Arbitre Fédéral Open 2)

Thomas LEDUC (Arbitre Fédéral Open 1)

Fouzia TAHAR-CHAOUCHÉ (Arbitre Fédérale Club)

Article 8: Comportement des joueurs, accompagnateurs et visiteurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des Tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Dans la salle de jeu, tout appareil électronique (téléphone, tablette, ordinateur, etc.) doit être éteint. Cette mesure s'applique tant aux joueurs, aux spectateurs qu'aux accompagnateurs et visiteurs.

Au risque d'exclusion du tournoi, l'usage d'ordinateurs, tablettes et autres androïdes est strictement interdit dans l'aire de jeu que ce soit par les joueurs, les accompagnateurs ou les visiteurs. L'aire de jeu est définie à cet égard par la salle du Dojo (zone de jeu) et la salle Olof Palme (buvette). L'usage d'ordinateurs, tablettes et autres androïdes est toléré exclusivement en salle d'analyse.

Aucun joueur n'est autorisé en salle d'analyse alors que sa partie n'est pas terminée.

Rappel: les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs, et à ce titre doivent se montrer silencieux en salle de jeu, observer les règles et s'abstenir de toute intervention. L'inobservation des règles par un joueur devenu spectateur pourra entraîner son exclusion du tournoi.

Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique (vapoter) dans la salle de jeu, ainsi que dans la salle Olof Palme.

Il est strictement interdit d'utiliser un flash photographique une fois la ronde lancée.

Article 9: Commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la Ligue d'Echecs des Hauts de France ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10: Nullité par accord mutuel (conditions cumulatives)

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs pourront faire nulle **après 20 coups au minimum sans le consentement de l'arbitre ou bien en dessous de 20 coups et jusque 20 coups avec le consentement de l'arbitre.**

Article 11: Le Bye

Un joueur peut prendre **un unique** BYE pour tout le tournoi, attribué à une ronde, parmi les rondes **1 à 6** au choix. Il doit annoncer cette intention à l'arbitre **avant** la réalisation des appariements de la ronde choisie pour prendre le bye. Ce bye octroie un demi-point au joueur sans jouer.

Article 12: Feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de parties signées à la table d'arbitrage. Les deux joueurs replacent les pièces sur l'échiquier.

Article 13: Retard

Tout joueur qui arrive avec plus de trente minutes (30 min) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre principal en décide autrement.

On considérera qu'un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. **L'arbitre peut être joint au 06 64 34 82 48.**

Article 14: Photographies

L'organisateur pourra prendre des photos pour la publicité du tournoi. Les compétiteurs et spectateurs acceptent de céder leur droit à l'image pour ces photographies. Dans le cas contraire, ils devront en informer l'organisateur au plus tôt.

L'inscription au Challenge Henri KUC implique l'acceptation du présent règlement.

L'Organisateur

Philippe DAMAREZ

L'Arbitre principal

Stéphane RENARD